



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 13 mars 2024

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 21/03/2024
ID : 031-213100662-20240313-DL2024_10-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 13 mars 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 07 mars 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Charles CONTE à Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Pierre ESTRISPEAU à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Benjamin HUC à Madame Carole LAVAL – Monsieur Benoît MUNOZ à Madame Émilie PEZET.

Absents excusés :

Monsieur Jérôme BRIÈRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic DARENGOSSE.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire et Madame Justine RIVIERE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 5

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-10 DOMAINE : Aménagement de la plaine de Balza – Acquisition de la parcelle section B n° 1318

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

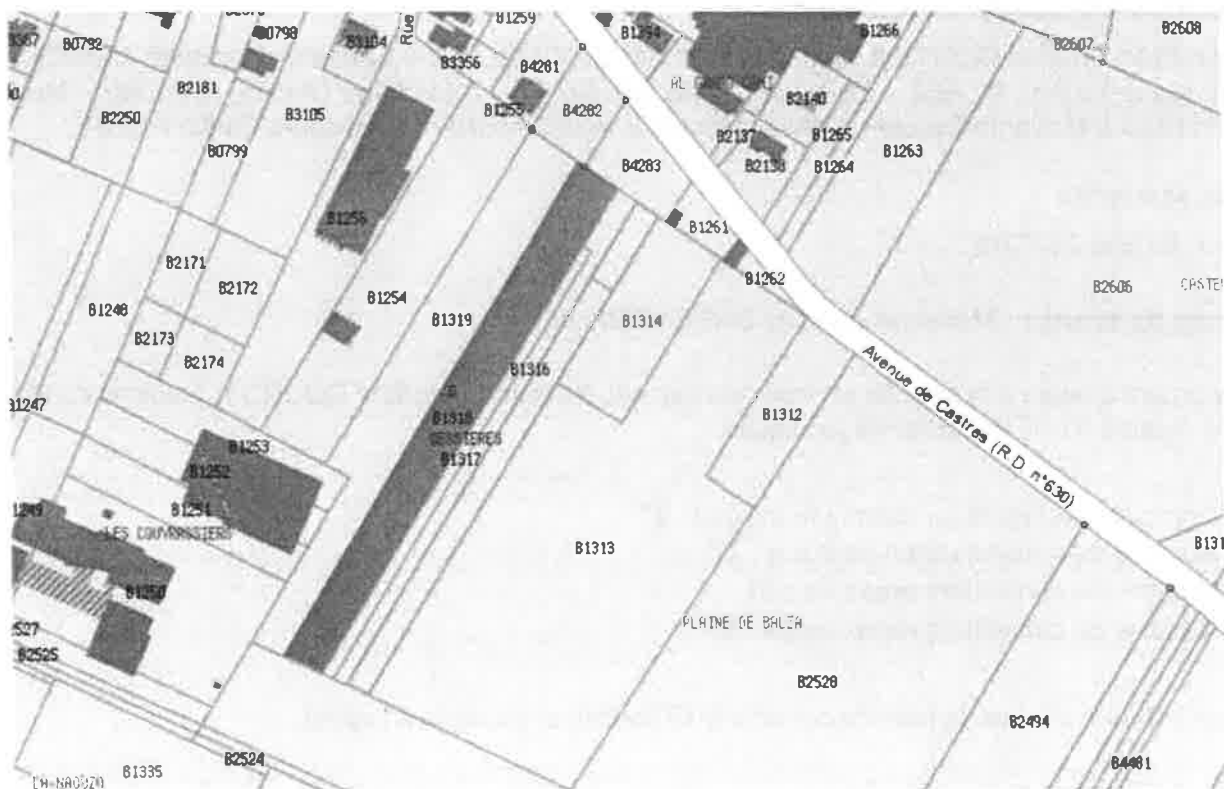
Votants : 26	Abstentions : 5	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Monsieur le Maire énonce au Conseil municipal qu'en raison de l'accroissement de la population de la commune, un projet d'aménagement de la plaine de Balza est en cours d'étude sur la commune.

Pour mener à bien ce projet et proposer un cheminement cohérent afin de relier l'impasse Balza au futur rond-point réalisé par le Département de la Haute-Garonne lors des travaux de contournement, la commune doit acquérir la parcelle section B n° 1318. L'ensemble des propriétaires de cette parcelle ont formulé par écrit leur accord pour cette cession à la commune.

Monsieur le Maire présente les conditions de la présente acquisition :

- Désignation du bien : Parcelle section B n° 1318 ;
- Propriétaires du bien : Madame Valérie DAUZATS (MILLET), Monsieur Daniel MILLET, Madame Maryse COCHARD (MAZAS), Monsieur Jean-Paul MAZAS, Madame Marie-José AMAT (MAZAS), Monsieur Renaud MAZAS, Madame Christine FERNANDEZ, Madame Angélique CANSIAN (MAZAS), Monsieur Maxime MAZAS, Madame Céline SABLAYROLLES (MAZAS), Madame Josiane TOUBLAN (MAZAS) ;
- Adresse du bien : Plaine de Balza ;
- Zonage PLU : Agricole
- Superficie achetée : 5 090 m² ;
- Prix proposé : 30 540 € (6 €/m²).



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la saisie du service des Domaines n'est pas nécessaire pour les acquisitions dont la valeur vénale est inférieure à 180 000 €, ce qui est le cas en l'espèce.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS E
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section B n° 1318 propriété des propriétaires susmentionnées, située plaine de Balza, au prix de 6 €/m² soit un prix total de 30 540 € pour une surface totale de 5 090 m² ;
- **CHARGE** l'étude de Maître CLERC-AYALA Géraldine, notaire de la commune, située à Buzet-sur-Tarn (1 rue Joseph Constans, 31660) d'établir l'acte authentique de vente de la parcelle section B n° 1318 (5 090 m²) à conclure entre la commune de Bessières, en tant qu'acquéreur et les propriétaires susmentionnés en tant que vendeurs ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 21/03/2024
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : 21/03/2024

